



Lundi 14 septembre 2020

A la suite de la décision unilatérale des employeurs sur la DR concernant les conditions de restauration méridienne vous trouverez ci-joint le contenu du mail que les élus CGT ont adressé ce matin à Monsieur Perrault, Directeur de la DR et Madame Grenet RRH.

« Nous souhaitons vous alerter concernant la mise en place de la solution Dejbox afin de respecter vos obligations en terme de restauration méridienne. Voici la liste non exhaustive des questions qui restent sans réponse et qui mettent les agents en difficultés :

- Sur quel temps les agents peuvent-ils passer leur commande Dejbox puisqu'il faut que ce soit fait avant 10h30 ?
- Comment un agent en GMRH de 8h à 10h30 par exemple, peut-il faire ?
- Comment se fait-il que la participation employeur soit de 5,04 € ce qui implique que pour un menu plat + dessert + boisson le repas puisse coûter plus cher aux agents que le prix d'un ticket permettant de déjeuner dans un restaurant conventionné ?
- Les repas étant livrés entre 11h25 et 11h55, tous les agents ne seront pas forcément sur place à cet horaire. Les managers proposent donc de récupérer les repas : quid des mesures barrières, du respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne de froid ?
- Comment peut faire un agent qui ne souhaite pas enregistrer ses coordonnées de carte bancaire sur le site Dejbox ?
- Les consignes n'ont pas été données aux agents sur le fait qui leur appartient de nettoyer leur bureau avant et après avoir déjeuné dessus et sur quel temps peuvent-ils le faire ?
- Les repas arrivant froids, quelle organisation a été mise en place et quelle communication aux agents sur celle-ci quant à l'utilisation du peu de micro-onde présents ?
- Les agents en « dépannage jour » n'ont pas la certitude d'être à l'agence sur le temps de la pause déjeuner, comment peuvent-ils faire ?
- Quelles sont les solutions apportées à un agent ne pouvant pas ou ne souhaitant pas déjeuner via Dejbox ? »

Nous avons laissé 48 heures à la Direction pour y répondre et nous ne manquons pas de revenir vers vous pour vous informer des suites.

La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications. N'hésitez pas à nous contacter !